

NOT FOR RELEASE, PUBLICATION OR DISTRIBUTION IN OR INTO, OR TO ANY PERSON LOCATED OR RESIDENT IN, THE UNITED STATES OF AMERICA, ITS TERRITORIES AND POSSESSIONS OR TO U.S. PERSONS, IN THE UNITED KINGDOM OR IN OR INTO AUSTRALIA, CANADA, JAPAN, SOUTH AFRICA OR ANY OTHER JURISDICTION WHERE TO DO SO WOULD CONSTITUTE A VIOLATION OF THE RELEVANT LAWS OF SUCH JURISDICTION.

Annonce définitive du résultat final
de l'
offre publique d'acquisition
de
SITINDUSTRIE Suisse SA, Le Mont-sur-Lausanne, Suisse
portant sur
toutes les actions au porteur en mains du public d'une valeur nominale de
CHF 200.00 chacune
de
Zwahlen et Mayr S.A., Aigle, Suisse

1. Offre publique d'acquisition

Le 18 septembre 2025, SITINDUSTRIE Suisse SA, Le Mont-sur-Lausanne, Suisse (l'"**Offrante**") a publié un prospectus d'offre (le "**Prospectus d'Offre**") pour son offre publique d'acquisition selon les articles 125 et suivants LIMF (l'"**Offre**") portant sur toutes les actions au porteur en mains du public de Zwahlen et Mayr S.A., Aigle, Suisse ("**ZM**") d'une valeur nominale de CHF 200.00 ("**Actions au porteur ZM**").

Le Prix de l'Offre pour chaque Action au porteur ZM s'élève à CHF 147.10 net en espèces, réduit du montant brut de tout effet dilutif affectant les Actions au porteur ZM avant l'exécution (voir la section B.2 (*Prix de l'Offre*) Prospectus d'Offre).

D'après la section B.1 (*Object de l'Offre*) Prospectus d'Offre, l'Offre porte à la fin du Délai supplémentaire d'acceptation, le 18 novembre 2025, sur un maximum de 12'263 Actions au porteur ZM.

Les termes en majuscules non définis dans la présente annonce ont le sens qui leur est attribué dans le Prospectus d'Offre.

2. Résultat final définitif

Sur la base de l'évaluation définitive du nombre d'Actions au porteur ZM apportées, jusqu'à la fin du Délai supplémentaire d'acceptation le 18 novembre 2025 à 16:00 heures HEC, 10'807 Actions au porteur ZM ont été apportées, correspondant à 88.13% de toutes les Actions au porteur ZM visées par l'Offre à la fin du Délai supplémentaire d'acceptation (*taux de succès*).

En prenant en compte les 30'000 actions nominatives ZM d'une valeur nominale de CHF 200.00 ("**Actions nominatives ZM**") et les 27'937 Actions au porteur ZM détenues par l'Offrante et les Personnes agissant de concert avec l'Offrante à la fin du Délai supplémentaire

NOT FOR RELEASE, PUBLICATION OR DISTRIBUTION IN OR INTO, OR TO ANY PERSON LOCATED OR RESIDENT IN, THE UNITED STATES OF AMERICA, ITS TERRITORIES AND POSSESSIONS OR TO U.S. PERSONS, IN THE UNITED KINGDOM OR IN OR INTO AUSTRALIA, CANADA, JAPAN, SOUTH AFRICA OR ANY OTHER JURISDICTION WHERE TO DO SO WOULD CONSTITUTE A VIOLATION OF THE RELEVANT LAWS OF SUCH JURISDICTION.

d'acceptation, ainsi que de l'évaluation définitive du nombre d'Actions au porteur ZM, la participation de l'Offrante et les Personnes agissant de concert avec l'Offrante à la fin du Délai supplémentaire d'acceptation, le 18 novembre 2025, s'élève à 30'000 Actions nominatives ZM et (sous réserve de l'exécution de l'Offre) 38'744 Actions au porteur ZM, ce qui correspond à 100% d'Actions nominatives ZM non cotées et à 96.38% d'Actions au porteur ZM cotées, ce qui correspond en total à 97.93% du capital-actions enregistré et des droits de vote de ZM (*taux de participation*).

L'aperçu suivant résume le résultat final selon l'évaluation définitive :

	Nombre d'Actions nominatives ZM	Nombre d'Actions au porteur ZM	En % d'Actions au porteur ZM visées par l'Offre à la fin du Délai supplémentaire d'acceptation (<i>taux de succès</i>)	En % du capital-actions total/de tous les droits de vote de ZM (<i>taux de participation</i>)
Actions au porteur ZM apportées à l'Offre		10'807	88.13%	15.39%
Actions au porteur ZM et Actions nominatives ZM détenues par l'Offrante et les Personnes agissant de concert avec l'Offrante à la fin du Délai supplémentaire d'acceptation, le 18 novembre 2025	30'000	27'937		82.53%
Résultat final définitif	30'000	38'744		97.93%

3. Conditions

Le 31 octobre 2025, la condition de l'Offre prévue à la section B.6.1(a) (*Taux d'acceptation minimum*) du Prospectus de l'Offre a été satisfaite et l'Offre a été déclarée aboutie par l'Offrante, sous réserve de la condition de l'Offre prévue à la section B.6.1(b) (*Absence d'injonction ou d'interdiction*) Prospectus d'Offre, qui demeure en vigueur jusqu'à l'exécution de l'Offre, qui aura vraisemblablement lieu le 25 novembre 2025, comme il est indiqué à la section B.6.3

NOT FOR RELEASE, PUBLICATION OR DISTRIBUTION IN OR INTO, OR TO ANY PERSON LOCATED OR RESIDENT IN, THE UNITED STATES OF AMERICA, ITS TERRITORIES AND POSSESSIONS OR TO U.S. PERSONS, IN THE UNITED KINGDOM OR IN OR INTO AUSTRALIA, CANADA, JAPAN, SOUTH AFRICA OR ANY OTHER JURISDICTION WHERE TO DO SO WOULD CONSTITUTE A VIOLATION OF THE RELEVANT LAWS OF SUCH JURISDICTION.

(Période pendant laquelle les conditions de l'Offre sont en vigueur et déploient leurs effets et report) Prospectus d'Offre.

4. Exécution

L'exécution de l'Offre aura vraisemblablement lieu le 25 novembre 2025, sous réserve de toute prolongation ou de tout report tels que décrits dans le Prospectus d'Offre.

5. Annulation et décotation

L'Offrante a l'intention, comme décrit dans le Prospectus d'Offre à la section E.2 (*Intentions de l'Offrante à l'égard de ZM; annulation, squeeze-out et décotation*), de demander, après l'exécution de l'Offre, l'annulation d'Actions au porteur ZM restantes en mains du public à l'art. 137 LIMF ou de fusionner ZM avec une société suisse contrôlée directement ou indirectement par l'Offrante, étant précisé que les actionnaires de ZM restants seraient dédommagés en espèces et ne recevraient pas d'actions de l'entité absorbante (dite « fusion avec indemnisation » selon l'art. 8 al. 2 LFus Suisse). En outre, l'Offrante a l'intention de demander à ZM de requérir, après l'exécution de l'Offre, la décotation des Actions au porteur ZM auprès de la SIX Exchange Regulation, conformément au Règlement de cotation de la SIX Exchange Regulation. L'approbation nécessaire des actionnaires pour décotation a été accordée par les actionnaires lors de l'assemblée extraordinaire des actionnaires de ZM le 13 mai 2025 (voir également la section E.2 (*Intentions de l'Offrante à l'égard de ZM; annulation, squeeze-out et décotation*) Prospectus d'Offre). Le 13 novembre 2025, SIX Exchange Regulation a accordé à ZM une exemption de certaines obligations d'information et de publicité selon le Règlement de cotation jusqu'à la première des deux dates suivantes: la date de décotation des Actions au porteur ZM ou le 14 mai 2026.

6. Restrictions à l'Offre et informations

L'Offre est soumise aux restrictions à l'Offre telles que décrites dans le Prospectus d'Offre. Le Prospectus d'Offre peut être obtenu gratuitement (en allemand, français et anglais) auprès de la Zürcher Kantonalbank, Bahnhofstrasse 9, 8001 Zürich, Suisse (e-mail: prospectus@zkb.ch).

Le Prospectus d'Offre et toutes les autres publications de l'Offrante relatives à l'Offre sont également disponibles sur le site web de l'Offrante (www.zm-offer.ch).

NOT FOR RELEASE, PUBLICATION OR DISTRIBUTION IN OR INTO, OR TO ANY PERSON LOCATED OR RESIDENT IN, THE UNITED STATES OF AMERICA, ITS TERRITORIES AND POSSESSIONS OR TO U.S. PERSONS, IN THE UNITED KINGDOM OR IN OR INTO AUSTRALIA, CANADA, JAPAN, SOUTH AFRICA OR ANY OTHER JURISDICTION WHERE TO DO SO WOULD CONSTITUTE A VIOLATION OF THE RELEVANT LAWS OF SUCH JURISDICTION.

Actions au porteur de	N° de valeur suisse	ISIN	Symbole de valeur
Zwahlen et Mayr S.A.	266 173	CH0002661731	ZWM

Offer Manager

Zürcher Kantonalbank

Le Mont-sur-Lausanne, 21 novembre 2025